



la Roche sur Yon

tel : 02 51 37 35 35 – 06 89 61 32 47

mail : le-carrefour-formation@orange.fr

web : le-carrefour-formation.fr

déclaration d'activité : 52850185885

agrément : E10085 05260

Formation post-permis

Depuis le 1^{er} janvier 2019, vous, les jeunes conducteurs pouvez suivre une formation de 7 heures entre 6 mois et 1 an après l'obtention de votre permis de conduire.

La sur-représentation de votre catégorie, en terme d'âge et d'expérience de la conduite, dans l'accident grave a généré ce type de formation post-permis sur la base du volontariat.

Les objectifs ?

Analyser en groupe sa pratique à travers la narration de retours individuels d'expérience. La confrontation des différents avis sur la question du risque, du phénomène de la « sur-confiance », de l'auto-efficacité, de l'estime de soi, des influences, devrait vous faire adhérer à des valeurs communes portant sur un comportement plus sûr.

De plus, en venant vivre cette séance de 7 heures, vous gagnerez du temps sur la période probatoire de votre permis de conduire ...

Dans le cadre de la conduite accompagnée, cette séquence de 7 heures vous permet de réduire de 6 mois votre période probatoire.

Pour les autres, la période probatoire sera réduite de 1 an.

Condition nécessaire : n'avoir commis aucune infraction entraînant un retrait de points ...

Ca vous intéresse ?

Nous vous fournissons le programme complet sur votre demande.